



Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et Projet de Développement de la Capacité Statistique Pour Améliorer la Prise de Décision « DECIDE »

Recrutement d'un(e) Spécialiste en Gestion des Risques Environnementaux (SGRE)

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

03/ZR-MINPLAN-571622-CS-INDV/PFI/2026

Publié le 7 octobre 2026

Réception des candidatures : 22 octobre 2026

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a adressé à la Banque Mondiale une requête relative au financement de deux nouveaux projets, le Projet de Facilitation des Investissements (PFI) et le Projet de Développement de la Capacité Statistique pour Améliorer la Prise de Décision (DECIDE) et à l'intention d'utiliser une partie du financement du projet PFI pour effectuer des paiements au titre du Marché de **recrutement d'un(e) Spécialiste en Gestion des Risques Environnementaux (SGRE)**.

Sous l'autorité directe du Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE, le/la Spécialiste en Gestion des Risques Environnementaux (SGRE) est chargé(e) d'assurer, conformément à la législation environnementale nationale et aux normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, la prise en charge adéquate et efficiente des aspects environnementaux dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet PFI et du projet DECIDE.

Le projet ne comportant pas de travaux de génie civil ni de construction, les risques environnementaux à gérer sont principalement des risques en aval liés aux futurs investissements dont le PFI prépare les études. La mission repose notamment sur l'application de l'outil de screening environnemental et social à chaque produit d'assistance technique et sur l'intégration systématique des exigences des Normes environnementales et sociales dans les termes de référence des études de faisabilité

Sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP-PFI/DECIDE, le/la SGRE sera chargé(e) des tâches suivantes :

- Veiller au respect scrupuleux des principes et prérogatives stipulés dans la Loi-cadre sur l'Environnement et les normes environnementales de la Banque mondiale ;
- S'assurer de la qualité des instruments de sauvegarde environnementale qui seront produits par des consultants ;
- Contribuer à l'évaluation, au réexamen et au contrôle en liaison avec l'ACE, de la conformité des produits d'assistance technique et des études de faisabilité et l'Outil de screening environnemental et social du projet, et à porter des observations sur les rapports d'étude environnementale et sociale.
- Assurer l'appropriation des documents de gestion environnementale et sociale du Projet (PEES, PGMO, Plan de sécurité des missions de terrain et code de conduite) par l'équipe du Projet, les partenaires impliqués dans sa mise en œuvre et les bénéficiaires des activités du Projet PFI ;
- Assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans les documents de sauvegardes environnementales et Sociales du Projet PFI ;
- Concevoir les outils, initier et coordonner la collecte des données de suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et leur intégration dans le logiciel de suivi et évaluation ;
- Conduire ou veiller au respect de la réalisation du criblage environnemental systématique des activités du projet en vue de leur catégorisation environnementale ;
- Définir les besoins en études et/ou audits nécessaires pour un bon suivi environnemental, élaborer les termes de référence de ces études et audits, assurer le suivi de la réalisation et la diffusion des résultats ;

- Appuyer et former l'équipe du projet PFI, les agents et structures impliqués dans le suivi environnemental ;
- Veiller à ce que les termes de référence de toutes les études de faisabilité et de toutes les prestations d'assistance technique financées par le projet intègrent les exigences des Normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, et donner un avis de non-objection interne préalable à leur transmission à l'Association.
- Identifier et évaluer les impacts potentiels des futurs grands investissements (énergie, transport, eau) qui seront préparés dans le cadre du projet, et veiller à ce qu'ils soient adressés dès la phase de conception.
- Apporter un appui dans le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales des PGES et des recommandations des missions de terrain et de supervision.
- Participer aux différentes missions de terrain (Screening, surveillance et suivi environnemental, renforcement de capacités, consultations des parties prenantes, etc.), dans le strict respect du Plan de sécurité des missions de terrain et du code de conduite du projet
- Apporter un appui à l'élaboration des différents rapports (mission, screening, atelier, suivi et surveillance environnemental, mensuel, semestriel, annuel, circonstancié, etc.), étant entendu que les rapports de projet sont transmis à l'Association au plus tard quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque semestre civil
- Participer aux rencontres/réunions de concertation avec les acteurs à la base, les autorités locales, les agences d'exécution et partenaires techniques du Projet PFI pour échanger des idées sur la prise en compte des groupes vulnérables dans les activités du Projet PFI ;
- Concevoir, tenir à jour et appliquer l'Outil de screening environnemental et social à chaque produit d'assistance technique (étude de faisabilité, étude technique, avant-projet, outil numérique) avant sa validation, et documenter les résultats du screening dans un registre accessible à l'Association ;
- Assurer le suivi de l'exécution des engagements et des échéances du Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et en rendre compte périodiquement au Coordonnateur et à l'Association ;
- Veiller à l'application des Procédures de gestion de la main-d'œuvre (PGMO, NES n° 2) à l'ensemble du personnel de l'UGP, des consultants et des bureaux d'études, ainsi qu'à la signature du code de conduite par toute personne intervenant pour le projet ;
- Notifier immédiatement au Coordonnateur, puis à l'Association, tout incident ou accident environnemental grave lié au projet, et assurer le suivi du plan d'action correctif, en suivant la procédure ESIRT ;
- Intégrer systématiquement dans les TDR des dispositions visant à identifier et évaluer les enjeux riverains, en conformité avec la Politique Opérationnelle OP 7.50.
- Assurer le transfert de compétences au point focal et au cadre du MPCAD associé à la fonction dans le cadre du dispositif de jumelage, et contribuer aux activités du Centre d'apprentissage environnemental et social et au renforcement de l'Autorité congolaise de l'environnement (ACE).
- Effectuer toutes autres tâches jugées nécessaires pour le Projet PFI ou DECIDE.

Les Termes de Référence (TDR) et le modèle de CV sont joints à cette demande de manifestation d'intérêt de la mission ou peuvent être trouvés sur le site web suivant : <https://www.cepo.cd/>.

La CEP-O invite les candidats intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience (**lettre de motivation datée et signée, curriculum vitae suivant le modèle à télécharger, attestations de service rendu ou tout autre document faisant foi de l'expérience acquise, copies légalisées du ou des diplômes par les autorités compétentes et autres supports**) démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations.

Les critères de qualification sont les suivants :

#	Exigence	Cotation (points)
1	Diplôme universitaire de niveau BAC+5 en sciences de l'environnement, génie de l'environnement, géographie physique, écologie appliquée, aménagement du territoire, génie civil, ou autre diplôme universitaire de niveau BAC+5 avec spécialisation en évaluation environnementale	10
2	Au moins cinq (5) ans d'expérience dans la gestion des risques environnementaux de projets de développement financés par des partenaires techniques et financiers	20
3	Avoir suivi une formation sur les normes environnementales et sociales de la Banque mondiale et de la législation nationale en matière d'environnement	20
4	Avoir participé à l'élaboration ou à la mise en œuvre d'au moins trois (03) instruments de gestion des risques environnementaux et sociaux (PGMO, outil de screening, EIES, PGES-C ou équivalent). Le candidat doit citer et donner les références y afférents	20
5	Avoir participé à la rédaction d'au moins deux (02) termes de référence d'études (faisabilité, EIES, audit environnemental) intégrant les exigences environnementales et sociales des bailleurs	20
6	Avoir une bonne maîtrise du Français écrit et parlé	10
	Total	100

Seuls les dix (10) meilleurs candidats qui auront atteint le seuil de 80 points seront présélectionné(e)s et invité(e)s à un entretien ou à un test écrit. A compétences égales, les candidatures féminines seront avantagées. Les candidatures féminines sont donc vivement encouragées.

Le recrutement est fait localement. Ainsi, tout candidat qui se trouvera être retenu, prendra en charge les frais de son déplacement et installation au lieu prévu du travail.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en septembre 2025) » « Règlements de Passation des marchés », relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **sélection de consultant individuel**. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) (juillet 2016, révisée en septembre 2025) » « Règlements de Passation des marchés » et les « Lignes Directrices » de la Banque mondiale sur la Prévention et la Lutte contre la Fraude et la Corruption dans les projets financés sur les Prêts de la BIRD, et les crédits et les subventions de l'IDA (datant du 1^{er} juillet 2016), ainsi que les dispositions stipulées dans l'Accord de financement applicables au projet.

Les Consultants intéressés et remplissant les conditions requises, peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **du lundi au vendredi, de 10 heures à 16 heures locales.**

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par écrit à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par e-mail) au plus tard le **jeudi 22 octobre 2026**

Cellule d'Exécution des Projets-Eau (CEP-O),
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National
22007, Route de Matadi, BINZA – Ozone, Kinshasa / NGALIEMA
Tél. : (+243) 972 030 253 – 815 091 852
E-mail : scmpmfi@ceporde.com avec copie à scpm@ceporde.com

Fait à Kinshasa, le 7 octobre 2026

Nestor MANDUKU MBUT

Coordonnateur National

